

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du jeudi 11 avril 2019
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille dix-neuf et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 06 avril 2019, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL <u>Sont présents:</u> Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Véronique BARRIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Philippe JARRIOT, Magali JULIA, Hervé NAYET, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> Cédric JULIEN <u>Excuses:</u> Isabelle BERTHOMIEU <u>Absents:</u> Fanny LAVIGNE, Mickaël THUILLEZ <u>Secrétaire de séance:</u> Marie-Claire DE MONTLEAU

L'approbation du précédent compte-rendu est reporté.
Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle en préambule l'organisation d'une réunion publique pour exposer le projet de reconstruction de l'église le 19 avril 2019 et l'inauguration de l'épicerie et de l'aménagement de la route de Rabastens le 20 avril 2019.

Objet: Compte administratif et compte de gestion 2018 - Budget principal - 2019 24

*Vu la nomenclature M14,
Vu le budget primitif 2018,
Vu l'exécution comptable 2018,*

Il est présenté les résultats de l'exécution comptable 2018, dont les résultats seront repris au budget primitif 2019 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		520 618.66		296 187.60
Réalisé en 2018	410 482.87	618 898.12	112 838.20	143 002.58
Résultat de clôture 2018 (dépenses-recettes)		208 415.25		30 164.38
Y compris avec le report N-1		729 033.91		326 351.98

Madame Michelle NOUVELLON, responsable de la commission finances, expose les éléments du compte administratif 2018.

I/ Section de fonctionnement

A/ Dépenses de fonctionnement:

- **Charges de gestion courante:** 60 392€ réalisés en 2018 contre 42 007€. Cette différence s'explique principalement par la reprise des frais d'épaveuse, pris en charge en 2017 par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (20 116€ environ de frais d'entretien en 2018 contre 6 475€ en 2017).

- **Charges de personnel:** 56 313€ réalisés en 2018 contre 46 210€. Il est précisé au Conseil que l'entretien des bâtiments municipaux étaient effectués en 2017 par un agent du SIVU Parisot-Peyrole mis à disposition et qu'en 2018 cet entretien a été directement pris en charge par la

commune après recrutement, compte tenu de l'arrêt maladie de l'agent syndical concerné sur toute l'année 2018.

- Atténuation de produits: 181 483€ réalisés en 2018, dont 180 493€ d'attributions de compensation (AC) versées à la communauté d'agglomération, contre 166 230€ en 2017. Monsieur le Maire précise que le montant des AC 2018 a été réévalué compte tenu d'erreurs de calcul dans les frais de personnel transféré.

- Autres charges de gestion courante: 105 730€ réalisés en 2018 contre 130 334€ en 2017. Il est exposé au Conseil que le fonctionnement du SIVU Parisot-Peyrole a nécessité moins d'acomptes que prévus initialement. Monsieur le Maire précise que le SIVU avait précédemment besoin de constituer un important fonds de roulement pour faire face aux dépenses scolaires dès le mois de janvier de l'année suivante: les acomptes étaient donc calculés en fonction également de cette contrainte. Suite au transfert de compétence scolaire et à l'abandon de la convention de gestion par le SIVU Parisot-Peyrole, le fonds de roulement a été utilisé pour éviter un nouvel appel aux communes.

- Charges financières: 4994€ réalisés en 2018 contre 5 046€ en 2017. Un point est fait sur les emprunts de la collectivité:

emprunt voirie: 100 000€	1ère échéance: 28/02/2011 dernière échéance: 28/02/2020	21 716.37€ reste à rembourser au 31/12/2018
emprunt travaux mairie: 100 000€	1ère échéance: 2016 dernière échéance: 2031	82 263.76€ reste à rembourser au 31/12/2018
emprunt logements sociaux mairie: 205 849€	1ère échéance 01/07/2009 dernière échéance: 01/07/2038	152 561.92€ reste à rembourser au 31/12/2018. échéance intégralement couverte par les loyers.

- Charges exceptionnelles: 1 569€ réalisés en 2018 contre 3 145€ en 2017. Les sommes correspondent au budget de l'action sociale. Il est précisé qu'en 2018 des factures n'ont pas été affectées à tort à l'article budgétaire correspondant. Cumulé, le montant est stable par rapport à 2017.

B/ Recettes de fonctionnement

- Reversement sur recettes 290 996€ encaissé en 2018 contre 268 851€ en 2017. L'écart s'explique notamment par la perception en 2018 de taxes additionnelles pour 16 407€.

- Dotations: 277 236€ encaissé en 2018 contre 285 811€ en 2017. Cette différence est due à une subvention exceptionnelle perçue en 2017 pour 13 456€.

II/ Section d'investissement

Programmes	Dépenses	Recettes	
Mobilier	7 056€: copieur mairie et barrières de sécurité		
abri bus village	6003€		
Chapelle Ste Sigolène	4 705€		programme à poursuivre en 2019
Rénovation épicerie	22 528€		programme à poursuivre en 2019
Chapiteaux	6 312€	1 893€ fonds de concours	subvention à percevoir en 2019
Aménagement route de Rabastens	15 218€	19 018€ amende de police	programme à poursuivre en 2019
église	6 996€ études	70 000€ vente maison	programme à poursuivre en 2019

Il est précisé que le compte de gestion tenu par le comptable public est conforme au présent compte administratif.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2018.

Objet: Affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019 - budget principal - 2019 25

Vu la nomenclature M14,

Vu le budget primitif 2018,

Vu l'exécution comptable 2018,

Suite au vote du compte administratif 20178 du budget de la commune, il est rappelé que le résultat est excédentaire en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- AFFECTE la somme de 729033.91€ en recettes de fonctionnement au compte R002-résultat de fonctionnement reporté,
- PRÉCISE que la somme de 326 351.98€ est inscrite en recettes d'investissement au compte R001-résultat d'investissement reporté.

Objet: Budget primitif 2019 - budget principal - 2019 26

Vu la nomenclature M14,

Vu le budget primitif 2018,

Vu l'exécution comptable 2018,

Il est présenté au Conseil la proposition budgétaire 2019 ainsi résumée:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		729 033.91 €		326 351.98€
Prévu 2019	1 383 000€	653 966.09 €	1 455 000€	1 128 648.12€
Total	1 383 000€	1 383 000€		1 455 000€

I/ Section de fonctionnement

Le montant des dépenses prévu est globalement similaire aux dépenses prévisionnelles 2017 (518 000€ prévu en 2018 contre 526 000€ en 2017). En revanche, la capacité d'autofinancement générée est supérieure: 863 700€ seront virés en section d'investissement en 2018 contre 585 000€. Il est rappelé que le budget est une autorisation maximale de dépenser: l'objectif demeure de maîtriser les dépenses au plus près pour maintenir une importante capacité à investir pour la commune.

Monsieur le Maire précise que le budget 2019 reste prudent quant au montant des attributions de compensations (AC). Il a été maintenu à 205 000€ contre 180 493€ réalisés en 2018 dans la perspective d'une évolution à la hausse des services et donc des AC, en particulier compte tenu de la réflexion engagée sur la mise en place d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole en lieu et place de la structure actuel des services périscolaires. Madame Marie-Claire De MONTLEAU précise que le passage en ALAE permettrait de solliciter des subventions. Monsieur le Maire précise également

que les subventions seraient perçues par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et que le nouveau montant de l'AC ne prendrait en compte que le solde net des dépenses.

II/ Section d'investissement

Madame Michelle NOUVELLON présente notamment les programmes nouveaux et reconduits (liste non exhaustive):

programmes	dépenses	recettes	
église	837 228€		Il est rappelé que les donations et legs ont été encaissés et ont généré comptablement les importants reports
arrêt de bus	8 000€ (la Mondine)		
chapelle Ste Sigolène	30 000€	6 000€	objectif de finaliser en 2019 la rénovation précédemment engagée par tranches
rénovation logement épicerie	40 000€	14 500€	travaux d'électricité, menuiseries, isolation prévus
rénovation thermique salle des associations	40 000€	15 600€	travaux d'électricité, menuiseries, isolation prévus
rénovation épicerie	40 000€ solde (22 528€ réalisés en 2018)	35 500€	
aménagement urbain route de Rabastens	244 000€ (15 218€ réalisés en 2018)	80 848€	
hangar	85 000€	67 000€ emprunt	
chemin de randonnée	3000€		
Aménagement fossés	20 000€		

Madame Magali JULIA rappelle que l'absence d'aménagement pour la desserte du bus au lieu-dit la Mondine est très dangereux et approuve la réalisation d'un arrêt de bus qui est attendu depuis longtemps par les riverains.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit présenter et soutenir la demande de subvention au titre de la DETR pour la construction de la future église. Le Conseil municipal sera tenu informé de la décision rendue par Monsieur le Préfet à ce sujet.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus et équilibré en section de fonctionnement à 1 383 000€ et en section d'investissement à 1 455 000€.

Objet: Vote des taux de taxes directes locales 2019 - 2019 27

Vu la nomenclature M14,
Vu l'état 1259 reçu,

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition précédemment votés par le Conseil municipal:

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe habitation	10.23%	11.97%	11.97%	11.13%	11.13%
TFB	18.98%	20.69%	20.69%	19.24%	19.24%
TFNB	71.61%	71.61%	71.69%	66.59%	66.59%

La commission communale finances propose au Conseil de reconduire les taux 2018.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- RECONDUIT les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2019:

Taxe habitation11.13%
Taxe foncière sur les propriétés bâties19.24%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....66.59%

Objet: Subventions aux associations 2019 - 2019 28

Vu la nomenclature M14,
Vu le budget primitif 2019,
Vu les demandes reçues par différentes associations du territoire,

Monsieur le Maire fait un point sur les subventions reçues et propose au Conseil d'approuver les subventions à verser aux associations en 2019.

Monsieur le Maire précise que la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ne prend pas en charge les subventions aux associations "scolaires" alors que le SIVU Parisot-Peyrole versait 330€ à l'association des parents d'élèves de Parisot-Peyrole et 220€ à la coopérative scolaire. Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de celles-ci, il est proposé que la commune prenne en charge une partie de ces subventions, à hauteur de ce qu'elle aurait supporté dans le cadre du fonctionnement du SIVU Parisot-Peyrole. La commune de Peyrole prendrait à sa charge le solde.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le versement de subvention aux associations tel que suivant:

Aide et Assistance à Domicile en Pays Rabastinois	200€
ADMR	200€
Resto du Coeur	200€
Anciens combattants	50€
Génération Mouvement	150€
Comité des fêtes	2350€
Repas service	200€
Association des Parents d'Elèves de Parisot-Peyrole	200€
Coopérative scolaire	150€
Football club vignoble 81	200€

- RAPPELLE que le prêt des salles communales, salle des fêtes et/ou salle des associations, est effectué à titre gracieux auprès des associations parisotaines,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Objet: Compte administratif et compte de gestion 2018 - budget assainissement - 2019 29

*Vu la nomenclature M40,
Vu le budget primitif 2018,
Vu l'exécution comptable 2018,*

Il est présenté au Conseil les résultats 2018 du service assainissement ainsi résumés:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		46 762.31 €		860.67 €
Réalisé en 2018	31 628.46€	63 181.33 €	30 149.78€	76 697.76€
Résultat 2018		31 552.87€		46 547.98€
Résultat de clôture 2018 cumulé		78 315.18€		47 408.65€

En section d'exploitation, il est précisé que des écritures comptables ont été effectuées pour rattacher les charges et recettes à l'exercice comptable correspondant. Notamment, il est rappelé que les redevances assainissement 2018 sont calculées sur la consommation 2017. En 2018, une écriture comptable permet d'affecter la consommation 2018 à l'exercice 2018, en plus de la facturation de la consommation 2017. Cet excédent sera régularisé sur l'exercice 2019 de sorte à ce qu'une seule facturation soit imputée par année.

En section d'investissement, un emprunt a été réalisé et encaissé pour financer les travaux d'assainissement du nouveau lotissement. Les dépenses correspondantes seront impactées sur l'exercice 2019.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2018 du budget assainissement, conforme au compte de gestion 2018 tenu par le Comptable public.

Objet: Affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 - assainissement - 2019 30

*Vu la nomenclature M40,
Vu l'exercice 2018,
Vu le compte administratif 2018,*

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du service assainissement sont excédentaires en fonctionnement (exploitation) et en investissement.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- AFFECTE la somme de 78 315.18€ en recettes de fonctionnement (exploitation) au compte "résultat de fonctionnement reporté",
- PRÉCISE que la somme de 47 408.65€ est reportée au compte "résultat d'investissement reporté" en recettes d'investissement.

Objet: Budget primitif 2019 - Budget assainissement - 2019 31

*Vu la nomenclature M40,
Vu le budget primitif 2018,
Vu l'exécution comptable 2018,
Vu l'affectation des résultats,*

Il est présenté au Conseil la proposition budgétaire 2019 ainsi résumée:

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018	0 €	78 315.18 €		47 408.65
Prévu 2019	154 000€	75 684.82 €	86 000€	38 591.35€
Total	154 000€	154 000€	86 000	86 000€

Il est rappelé qu'en section d'investissement est inscrit le remboursement des dépenses engagées par le budget lotissement pour les travaux d'assainissement de ce secteur. De plus, la vente rapide des lots du lotissement permettra rapidement d'appliquer les Participations à l'Assainissement Collectif (3 500€ par lots dont seulement 3 ne sont pas vendus à ce jour).

Il est rappelé que la proposition budgétaire est faite sur la base des tarifs assainissement en vigueur :
Forfait de 0 à 50 m³40€
A partir de 51 m³0.80€/m³
+ Redevance agence de l'eau, taux voté par l'agence de l'eau et intégralement reversée.

Entendu cet exposé, après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le budget 2018 tel que présenté et équilibré en section d'exploitation (fonctionnement) à 154 000€ et en section d'investissement à 186 000€,
- RECONDUIT les tarifs de la redevance assainissement applicables, soit 40€ de forfait de 0 à 50 m³, et 0.80€/m³ à partir de 51 m³.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la compétence assainissement sera transférée au 01/01/2020 à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Objet: Transfert de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement au budget principal - 2019 32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2121-48 qui précise la possibilité pour un budget SPIC excédentaire dont les capacités budgétaires sont suffisantes au financement de ses dépenses d'exploitation et d'investissement, de reverser tout ou partie de son excédent à la collectivité locale de rattachement,

Monsieur le Maire informe le Conseil que le solde d'exploitation 2018 étant largement excédentaire de 78 315.18€, il est proposé de transférer une partie de celui-ci au budget principal de la commune, à hauteur de 70 000€. Il est précisé que le solde conservé par le budget assainissement et le résultat également excédentaire de la section d'investissement permettront de financer le budget 2019.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- VALIDE le transfert d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget assainissement au budget principal de la commune à hauteur de 70 000€.

Objet: Modification des statuts du SAEP du Gaillacois - 2019 33

Vu la délibération du SMAEPG approuvant les modifications des statuts lors de son Comité Syndical du 20 février 2019,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois sis à Rivières (81). Il en présente les motivations et précise que les délégués ont adopté ces modifications à l'unanimité Il en donne lecture.

Cette modification des statuts est rendue nécessaire pour permettre au SAEP du Gaillacois de répondre à une délégation de service public sur la commune de Gaillac.

L'article 5211-17 du CGCT dispose que les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au delà de ce délai. Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SMAEPG invite les conseils municipaux à se prononcer dans les meilleurs délais étant donné le calendrier très serré des procédures engagées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE les modifications des statuts présentées,
- ADOpte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du SIAEPG.

Objet: Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du SDET - 2019 34

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention relatif au dispositif de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie, avec le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie,
- AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

Questions diverses:

Tour de France: Mme Véronique BARRIEU demande des informations complémentaires sur cette manifestation. Monsieur le Maire confirme que les cyclistes traverseront la commune le 17 juillet et que les affiches ont été apposées. Il est précisé que l'ensemble des documents reçus, avec le détail des horaires de passage, sera envoyé aux conseillers municipaux.

Voirie: Il est signalé d'importants trous au niveau de la route de Barrial. La réfection de cette route sera au programme des travaux de 2020, quand l'essentiel des travaux des maisons du lotissement sera terminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.